

# Intimidation et répression du mouvement social à Amiens :

## ça suffit!

Alors que des centaines de milliers de travailleur.se.s, étudiant.e.s, lycéen.ne.s, chômeur.se.s, précaires, retraité.e.s, se mobilisent contre le projet de loi « Travail » depuis près de trois mois, que 74% des français – tous sondages confondus – rejettent toujours cette réforme, et alors que le gouvernement n’a pas trouvé de majorité à l’Assemblée nationale sur ce projet, les seules réponses de ce dernier se résument en trois mots : 49.3, intimidation et répression.

Dans un contexte d’état d’urgence prolongé outre mesure, l’heure semble être à l’intimidation et à la criminalisation du mouvement social pour imposer des mesures antisociales. Une heure qui nous semble déjà bien longue sur Amiens : après les procès des 9 de la Confédération paysanne ou des 8 de Goodyear, voilà neuf de nos camarades – jeunes militant.e.s – face à des menaces de peines sans proportion avec la réalité des faits.

Pour ces derniers, contextes, raisons et modes d’actions différents, mais leurs situations convergent : une mise sous pression juridique des militants, pour laquelle nous ne pouvons qu’exprimer notre profond désaccord.

Le gouvernement et son entêtement sont les seuls responsables des situations actuelles. Ils attaquent nos droits et enterrent nos avenir : ce sont eux les casseurs ! Quand ils font la sourde oreille, la mobilisation est notre seul moyen d’expression.

NOUS SOMMES DES MILITANTS  
ET PAS DES CRIMINELS !

*Pour soutenir nos camarades, rendons-nous nombreux et nombreuses :*

- **Dans les mobilisations** pour dire non à la loi « travail » ! Car leurs condamnations dépendent aussi de l’issue du mouvement.

- **Vendredi 10 juin**, à partir de 8h30 devant le Palais de Justice d’Amiens, pour Jules et Manon, en procès suite à l’occupation de la mairie.

- **Lundi 20 juin**, à 13h30 au Tribunal de Grande Instance de Paris, pour nos deux camarades arrêtés pendant la manifestation parisienne du 12 mai.

- **Judi 23 juin**, à partir de 9h30 devant le Palais de Justice d’Amiens, pour Charles et Alexis : à leurs peines écopées pourraient s’ajouter des milliers d’euros d’amendes supplémentaires.

**NON à l’intimidation et à la répression,  
NON aux peines et aux menaces de peines sans rapport avec les faits,  
RELAXE pour les militant-es du mouvement social**

# Un bref rappel des faits

Mercredi 11 mai, après 36 heures de garde à vue, **Charles, lycéen de 17 ans, et Alexis, jeune travailleur de 20 ans**, sont condamnés à 4 mois de prison avec sursis, 140h de travaux d'intérêts généraux et plusieurs milliers d'euros de dommages et intérêts, à verser à des entreprises comme les Galeries Lafayette ou des banques...

Ils sont accusés de vandalisme : dans le cadre de la contestation sociale, une action avait été organisée pour « **redécorer** » **les grands commerces et les banques, après l'affaire des Panama papers... Des pancartes accrochées aux vitrines et une trentaine de tags sont réalisés** durant l'action... que les deux camarades, pris pour l'exemple, sont sommés de payer.

Le 11 mai toujours, **Jules, lycéen de 18 ans et Manon, étudiante de 22 ans**, sont arrêtés et placés en garde à vue. Leurs domiciles sont perquisitionnés, leurs livres et leurs affiches pris en photo... Qu'ont-ils fait ? Agressions ? Hold-up ? Non. Ils ont **participé à l'occupation de la mairie, le 28 avril dernier**. Une occupation que les forces de l'ordre n'avaient pas empêchée au moment de l'entrée dans les lieux. Une assemblée générale s'y était tenue dans le plus grand calme, rassemblant des militants de tous horizons soutenant la démarche. **La police est finalement intervenue de manière extrêmement brutale**, comme l'attestent les vidéos circulant sur Internet ; plusieurs camarades ont été blessés, dont Jules et Manon, aujourd'hui inquiétés pour « violences sur fonctionnaires détenteurs de la force publique » et « dégradations de biens publics », quand ils essayaient de se protéger et/ou de protéger leurs camarades. Ils risquent tous deux jusqu'à 5 ans de prison ferme.

Le 12 mai ensuite, deux amiénois, **une étudiante et un jeune précaire, sont arrêtés à Paris durant une manifestation**, pendant qu'ils répondaient à une interview en direct avec la presse nationale... Les informations manquent encore, mais plusieurs chefs d'accusation leur sont adressés.

Enfin, **durant la manifestation du 31 mars, deux ouvriers avaient également été arrêtés**, pour « violence avec arme » : **deux œufs jetés sur la police**. Un rassemblement les fera sortir de garde à vue, mais ils sont convoqués en novembre 2016. Pendant la dispersion, **un autre manifestant aura été attrapé** : les forces de l'ordre l'avaient repéré pour avoir **jeté une canette** à leurs pieds. Informations à venir pour ces derniers, on reste mobilisés !